

# Le Chant de la Belette

N° 13

JANVIER 2009

## Editorial du Président

Deux ans se sont écoulés depuis la précédente Belette! Etait-ce un abandon de poste ? Vous pouviez le penser, mais nous nous sommes fait déborder par le quotidien. La Belette, après avoir joué à la marmotte, reprend du service.

Les grands sujets ne sont pas réglés :

L'A12 : Le projet est freiné, le vallon du POMMERET est pour le moment épargné mais l'axe autoroutier Nord-Sud par l'ouest risque malheureusement de se faire malgré les engagements du « Grenelle de l'Environnement ».

L'OIN de MASSY-SACLAY-VERSAILLES-SAINT-QUENTIN va apporter une destruction de terrains agricoles pour permettre la construction d'un pôle technologique de grande ampleur avec les logements et les infrastructures nécessaires à son développement. Faut-il le craindre ? Ou bien voir dans ces chamboulements l'opportunité de travail pour nos enfants ?

Les agro-carburants sont à la mode. Est-ce la bonne voie ? L'huile de colza obtenue par simple pression à froid et filtrage peut remplacer le gasoil à peu de frais mais envisager de faire rouler les voitures avec de l'éthanol de blé me paraît ahurissant : le rendement est négatif (la quantité d'énergie déployée pour produire cet éthanol est très supérieure à celle récupérée). L'agriculture, au lieu d'être utilisée à nourrir les hommes, va entraîner une pollution de l'air due aux gaz d'échappement, aux usines de raffinage et une pollution du sol par l'utilisation massive d'engrais chimiques (rendement oblige). La raréfaction des céréales alimentaires va entraîner l'augmentation du prix de la nourriture de base.

L'utilisation d'O.G.M. en plein champ est paraît-il gelée, suite au « Grenelle de l'Environnement » enfin une bonne nouvelle. La recherche sur des nouveaux produits doit être menée en France mais en milieu confiné ; refusons que ces produits hybrides soient cultivés en plein champ avec tous les risques de contamination

des parcelles mitoyennes ou plus ou moins éloignées. Les insectes butineurs ne savent pas faire la différence entre des parcelles en cours d'étude et des parcelles traditionnelles. Au sujet des abeilles, je vous invite à lire l'article de Danièle BAZIMON en page centrale.

Propreté de Cernay : le nettoyage de printemps a permis de noter une amélioration dans les



Une de nos utiles butineuses

comportements des Cernaysiens, nous constatons une amélioration de la propreté des rues du village, moins de papiers ou de paquets vides, par contre il n'en est pas de même pour les routes aux entrées du village, toujours autant de détritits, canettes, papiers, emballages divers que les conducteurs indélélicats « balancent » depuis leurs véhicules. La palme revient comme d'habitude au Calvaire des Pucelles. Nous demandions depuis plusieurs années deux actions : que le fossé du côté de la carrière soit busé et comblé et que soient mises en place des barrières type ONF pour interdire l'accès aux indélélicats de tout poil qui viennent y déposer gravois et autres ordures ! C'est aujourd'hui chose faite pour les barrières, le fossé n'est toujours pas comblé ; espérons que nous n'aurons plus à nous préoccuper de ce point noir lors de nos prochains nettoyages de printemps.

La Poste : M. François PAIN, Directeur Territorial de l'Enseigne nous affirmait dans son courrier du 6 juin 2008, vouloir « offrir des prestations de qualité » aux cernaysiens.

(Suite page 4)

Dans ce numéro :

**L'OIN de Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin** p. 2

Une planification décidée par la puissance publique qui se dote de tous les pouvoirs pour y parvenir.

**La Charte du Parc élargi** p. 2

Un outil exemplaire en matière de protection et de conservation du patrimoine agricole et naturel.

**Recyclage du papier** p. 3

Le jeu en vaut-il la chandelle ? Quelques chiffres pour décider quoi faire en la matière et quelques gestes utiles.

**La Belette relaye...** p. 4

La charte du pratiquant du VTT initiée par la Fédération Française de Cyclotourisme.

**La Belette vous informe...** p. 4

Quelques informations et commentaires sur quelques sujets qui lui tiennent à cœur ....

**Le monde des abeilles est en danger** p. 5 et 6

Comment se portent nos abeilles dans les Yvelines ?





# L'Opération d'Intérêt National de Saclay

*« Un collectif  
d'associations  
(COLOS) dont fait  
partie l'Union des  
Amis du Parc a  
participé au concours  
pour faire entendre la  
voix associative à  
l'intérieur du  
système... »*

En novembre 2005, le Premier Ministre, Dominique de Villepin, a demandé au Préfet de Région d'étudier « une grande opération d'urbanisme d'intérêt national » (OIN) pour accompagner la future mise en place de pôles de compétitivité qui concernent la zone Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, soit 49 communes de l'Essonne et des Yvelines.

Qu'est ce qu'une OIN ? Une Opération d'Intérêt National donne à l'Etat la possibilité de se substituer à toutes les collectivités locales concernées (région, départements, communes) en matière d'urbanisme (permis de construire, ZAC, etc.). Les communes peuvent aussi se voir imposer par l'Etat des modifications de leurs plans locaux d'urbanisme (PLU).

Une « mission de préfiguration » a été mise en place en 2006. Elle est composée exclusivement de fonctionnaires de l'Etat. Deux « garants de la concertation » ont été nommés par le Préfet de Région. Un « Groupement d'Intérêt Public » (GIP) est maintenant constitué, associant l'Etat, la Région, les départements des Yvelines et de l'Essonne, les intercommunalités, chambres de commerce, centres de recherche, entreprises, associations, etc..

Dans le conseil d'administration de ce GIP, les élus ont pratiquement les 2/3 des sièges. Les associations n'ont... qu'un siège sur 30. Au delà de 2 ou 3 ans, l'intention de l'Etat est de mettre en place un Etablissement Public d'Aménagement. C'est le processus suivi dans les années 1960 pour la création des villes nouvelles au-

tour de Paris.

En 2007, l'Etat a lancé un concours international d'urbanisme avec des thèmes imposés. Un collectif d'associations (COLOS) dont fait partie l'Union des Amis du Parc a participé au concours pour faire entendre la voix associative à l'intérieur du système tout en contestant le transport lourd est-ouest en travers du plateau de Saclay qui condamne à mort l'agriculture du plateau, et la construction de 150 000 logements.

Son dossier, s'il n'a malheureusement pas été retenu, a malgré tout fait l'objet d'une mention spéciale et nous espérons que ses préconisations ne seront pas ignorées.

Luc DUCASTEL

## Extension du Parc naturel régional

*« Le Parc naturel  
régional de la Haute  
Vallée de Chevreuse  
élargi  
doit être une grande  
infrastructure  
naturelle  
au milieu d'une  
urbanisation  
massive... »*

L'Union des Amis du Parc a écrit à chacun des élus des communes du périmètre d'étude du futur Parc (62 communes concernées à l'époque, passées à 76 aujourd'hui) pour expliquer ce que les associations attendent de cette Charte que nous espérons exemplaire.

Nous présentons ici quelques extraits de ce document qu'on pourra retrouver en totalité sur le site Web de l'Union :

[www.amis-parc-chevreuse.org/](http://www.amis-parc-chevreuse.org/)

« ...

En effet, ce Parc est le seul de tous les parcs qui soit un Parc périurbain, cerné par des projets d'urbanisation massive (deux Opérations d'Intérêt National - OIN - dont l'une empiète sur son territoire, un corridor nord-sud de zones d'activité et d'urbanisation le long de la RN10 jusqu'à Rambouillet et au-delà).

Dans ce contexte, l'environne-

ment doit être considéré comme une infrastructure fondamentale au même titre que les infrastructures de communication, le Parc étant l'armature écologique du territoire du sud-ouest parisien.

D'autant plus que les espaces naturels et agricoles reculent, particulièrement en Ile-de-France, devant l'urbanisation et la périurbanisation si consommatrice d'espace : plus de 60 000 hectares de terres agricoles sont artificialisés chaque année en France, l'équivalent d'un département tous les 10 ans.

Nous sommes dans la région de France et d'Europe la plus riche, donnons l'exemple en étant résolument novateurs tout en restant vigilants, pour faire ensemble un parc « référence » digne de la région parisienne et de ses habitants.

« ...

Ce patrimoine est aussi culture, identité, terroir offrant aux habitants des zones urbanisées alen-

tour et de l'agglomération parisienne, à la fois un poumon vert et la beauté des paysages, la richesse et la variété des espaces naturels et des espaces ruraux.

Il faut se rappeler qu'en France, 75% de la population est urbaine et même 85% si on considère les « aires urbaines » (INSEE).

« ...

C'est pourquoi la nouvelle charte doit faire au moins aussi bien, sinon mieux pour promouvoir une gestion particulièrement économe de l'espace permettant de garder ce poumon vert dans l'Ouest parisien en intégrant toutes les considérations environnementales.

Cela concerne la protection de l'eau et des sols, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'arrêt du déclin de la biodiversité sur le territoire, le maintien de l'agriculture et des paysages ruraux traditionnels et la contribution à la production d'énergies



# Recyclage du papier

Parmi les efforts faits pour réduire les dépenses énergétiques et de matières premières, le recyclage du papier est probablement l'un des plus avancés et des plus performants.

Pourtant l'activité de recyclage, depuis la collecte de la matière jusqu'à la fabrication du produit recyclé est une activité industrielle qui a forcément un impact sur notre environnement. Alors, le jeu en vaut-il la chandelle ?

En valorisant le papier usagé, le recyclage évite l'incinération et le dégagement de CO<sub>2</sub>, qui en découle. On utilise ainsi un matériau abondant, disponible localement à la place de pâte à papier provenant de coupes de bois. A ceux qui objectent que la forêt est abondante dans notre pays et suffisamment bien gérée pour que les coupes de bois soient remplacées par de nouvelles plantations, précisons que 60% de

la pâte à papier est importée. Or, les forêts d'origine de ce bois importé ne sont pas aussi bien gérées et renouvelées. 17% de cette pâte à papier vient même de forêts vierges, défrichées pour l'occasion et aucunement replantées ! De plus le transport de cette matière première occasionne un coût écologique important qu'on oublie souvent de prendre en compte dans le bilan. A contrario, les usines de recyclage sont largement répandues dans notre pays et se fournissent souvent sur le bassin de collecte local.

La pâte à papier est une matière brute dont on doit extraire les fibres cellulosiques. Cette opération est extrêmement coûteuse en eau, en énergie, et en produits chimiques. Au contraire, la production de papier recyclé économise 80% d'eau et demande moitié moins d'électricité.

On reproche souvent au pro-

cessus de recyclage du papier le recours au chlore pour l'opération de blanchiment. En fait le chlore -qui est également utilisé pour la fabrication du papier « blanc » est de moins en moins utilisé, on lui substitue d'autres produits comme le peroxyde d'hydrogène.

Un dernier mot sur le coût : le papier recyclé n'est pas plus cher à produire, mais les circuits de distribution spécifiques et le volume moindre expliquent un prix de vente parfois plus élevé. Le coût du papier recyclé ne peut donc que profiter d'un usage généralisé.

Le recyclage du papier est aujourd'hui une activité mûre qui protège efficacement notre environnement. Et en réduisant nous-mêmes notre consommation, on peut faire mieux encore pour notre planète (voir encadré) !

*« ...extraire les fibres cellulosiques... est une opération extrêmement coûteuse en eau... Au contraire, la production de papier recyclé économise 80% d'eau... »*

## Quelques gestes simples pour économiser ou mieux recycler le papier :

Utiliser la face non imprimée pour le brouillon, la liste de courses, les dessins des enfants...

Eviter d'imprimer les mails et autres documents bureautiques.

Acheter du papier recyclé, de préférence non blanchi.

Militer dans son entreprise pour la récupération : les 3/4 des déchets de bureaux sont des papiers et cartons, dont la plus grosse partie est encore détruite en décharge ou par incinération.



Lutter contre les « courriers non adressés » en collant un « Stop pub » sur sa boîte aux lettres.

Imprimer ses documents en recto/verso. Votre traitement de texte préféré le permet, c'est facile : sélectionner impression pages impaires dans vos options d'impression, puis retourner le paquet de feuilles imprimées et imprimer les pages paires.

Ajoutez une signature éco-citoyenne à vos courriels :



Pensez à l'Environnement : avez-vous besoin d'imprimer ce message ?  
Think Environment : do you need to print this message ?



Le saviez-vous ?

La production d'une seule feuille de papier blanc consomme autant d'électricité qu'une ampoule de 60W pendant une demi-heure !

Vous éteignez bien la lumière derrière vous ? -



# Editorial du Président

(Suite de la page 1)

Cependant, le bureau fut fermé du 28 juillet au 24 août inclus et du 23 décembre au 3 janvier. Aucun remplacement ne fut mis en place, une ouverture partielle un jour sur deux en alternance avec la poste de DAMPIERE ou le matin ici l'après midi là-bas aurait permis de maintenir une prestation de qualité dans les deux communes.

Les graffitis fleurissent toujours sur nos murs et les efforts de la mairie pour les effacer sont annihilés par des « œuvres » nouvelles.

Les hélicoptères-école continuent d'apporter leurs nuisances sonores aux habitants de Cernay.

En mai dernier, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a reçu du Préfet des Yvelines un dossier de demande de permis de forages exploratoires pour consultation et avis motivé. Les services du Parc nous en ont informés, au même titre que l'UAP, en raison de notre mobilisation passée contre une demande similaire formulée par ESSO en 2003.

Eh oui ! C'est reparti, la bataille gagnée en 2002 contre ESSO n'est pas terminée. La demande émanait de la société POROS qui proposait un programme en trois phases dont la dernière : forages d'évaluation avec essais de production avant demande de concession.

Le PNR et l'UAP se sont exprimés depuis contre ce projet auprès du Préfet.

Cette affaire arrivait au moment de l'envolée du prix du brut, espérons que son effondrement récent va rendre ce projet moins rentable et donc moins soutenu par les lobbies pétroliers. Affaire à suivre, restons vigilants.

Tous ces sujets nous préoccupent. Vous avez certainement un avis, venez en parler avec nous et trouvons ensemble des solutions afin d'améliorer notre cadre de vie.

**Bonne et heureuse Année à tous !**

Philippe PINOT

## La Belette relaye avec plaisir...

### La Charte du pratiquant VTT

La Fédération Française de Cyclo-tourisme a établi une charte du pratiquant du VTT. Voici quelques règles extraites de ladite Charte :

En forêt domaniale, il reste impérativement sur les « allées forestières » non interdites par un pictogramme, pour ne pas détruire la végétation, détériorer gravement le sol ou perturber les animaux de la forêt.

Les allées forestières de plus de

2,5m de largeur sont représentées par un double tiret ou pointillé ou par une ligne et un tiret sur les cartes IGN. Il y en a plus de 3500km en Ile-de-France.

Les autres voies (sentiers piétons balisés, pistes de débardage, layons divers) et bien évidemment les sous-bois sont strictement interdits.

- Il reste en toute occasion maître de sa vitesse, particulièrement dans les zones sans visibilité.
- Il cède le passage aux autres randonneurs, ralentit à leur approche. les

dépasse avec précaution après avoir signalé son arrivée.

ET COMME TOUS LES BONS RANDONNEURS :

- Il reste en toute occasion discret et courtois.
- Il ne jette pas de débris en pleine nature mais les ramène jusqu'à la première poubelle ou mieux encore, chez lui.
- Il n'allume pas de feu en forêt.

## La Belette vous informe...

### La Belette s'interroge...

Depuis 2006, nous avons interrogé les différentes mairies et organismes du parc pour savoir s'ils utilisaient des papiers recyclés, et force est de constater qu'aucune n'a répondu positivement ; le SITREVA, qui pourtant devrait montrer l'exemple, se retranche derrière un coût trop élevé.

La mairie de Cernay était en phase de consultation en 2006 et cherchait à travailler avec les autres communes du PNR pour passer un marché groupé. Où en est-on ?

Néanmoins, des communes, mais peu dans le Parc, ont franchi le pas : Les Essarts, Chevreuse, Montigny-le-Bretonneux, Orsay, Villebon-sur-Yvette, Versailles, Voisins-le-Bretonneux ainsi que des revues : l'Echo du Parc, le Maga-

zine de la Communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline, la Gazette de la communauté Versailles Grand Parc .

\* \* \* \* \*

### La Belette propose...

... que les abribus de la région soient tous recouverts de grillage et de lierre, comme celui de Saint-Robert (Cernay-la-Ville) pour éviter les



Imprimé sur papier recyclé

« ... les allées forestières... il y en a plus de 3500km en Ile-de-France. »

Association de sauvegarde



de Cernay la Ville et de ses environs

8, rue des vaux  
78 720 - CERNAY LA VILLE

Téléphone : 01 34 85 10 34

Courriel :  
sauvegarde\_de\_cernay@aliceadsl.fr

Site Web de l'Union des Amis du Parc :

www.amis-parc-chevreuse.org



Danièle BAZIMON, membre actif au sein de notre association, habite une jolie maison dans la vallée, maison qui fut choisie voici plusieurs années par un essaim d'abeilles sauvages. Chaque année elle suit leurs activités mais depuis maintenant deux ans, elle a constaté que la colonie diminuait de façon alarmante. Aussi s'est-elle mise en quête d'explications à ce brutal déclin de sa ruche. Après une recherche ciblée sur Internet (tous nos lecteurs n'ayant pas forcément un accès Internet), nous vous proposons de trouver ci après des extraits d'un document fort intéressant proposé par WIKIPEDIA intitulé :

## Syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles Comment se portent nos abeilles dans les Yvelines ?

Le Syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles ou CCD (pour Colony Collapse Disorder) est le nom donné à un phénomène d'abord appelé syndrome de disparition des abeilles ou également « *Fall-Dwindle Disease* » (maladie du déclin automnal des abeilles). Ce phénomène touche les abeilles et par contrecoup la production apicole dans une grande partie du monde. Il touche peut-être aussi des abeilles sauvages.

Ce phénomène dont l'ampleur devient épidémique reste inexplicé. Les études en cours ne permettent à ce jour que de soupçonner une synergie entre plusieurs causes. En septembre 2007, l'hypothèse la plus probable est le développement d'un virus.

Ce syndrome est jugé très préoccupant par les apiculteurs, mais aussi par de nombreux écologues, économistes et experts en raison de l'importance économique et écologique de l'abeille en tant que pollinisatrice, mais aussi parce qu'elle est généralement considérée comme une « *sentinelle* » bio-indicatrice de l'état de l'environnement, en raison du fait qu'elle soit présente presque partout sur terre, facile à capturer (pour l'abeille domestique), et de sa capacité à collecter via le pollen et le nectar des doses infimes de polluants.

### Définition

Ce « *syndrome d'effondrement* » décrit le fait que des abeilles domestiques, subitement, à n'importe quelle époque (hors hiver où la ruche est en quasi-sommeil) ne rentrent pas dans leur ruche. L'absence de cadavres dans la ruche ou à proximité est le second critère définissant ce nouveau syndrome.

Des disparitions d'ouvrières ont déjà été observées par le passé, mais elles ont en 2007 des caractéristiques nouvelles jugées alarmantes par le MAAREC (Mid-Atlantic Apiculture Research and Extension Consortium) :

- les abeilles « *disparaissent* » massivement, fait nouveau et très anormal chez ces insectes sociaux ;
- les pertes sont brutales : une colonie entière peut disparaître en une seule nuit ;
- aucune explication satisfaisante n'a été trouvée.

Curieusement, la reine abandonnée semble en bonne santé et souvent continue à pondre, alors qu'il n'y a plus assez d'ouvrières pour s'occuper du couvain. Les quelques abeilles restées à la ruche (de jeunes adultes) semblent manquer d'appétit et la production de miel chute fortement.

### Historique

Des disparitions d'abeilles ont été localement décrites dès 1896, et ont reçu plusieurs appellations. Mais un phénomène plus important et généralisé semble toucher les abeilles domestiquées depuis la fin des années 1990.

L'alerte a été donnée dès les années 2000 au moins en Europe, puis par les apiculteurs vers 2006 aux USA.

### Pic de disparition au printemps 2007

En 2007, un pic alarmant de disparition d'abeilles est jugé catastrophique par les spécialistes, menaçant la pollinisation de plusieurs cultures maraîchères aux USA notamment les pommiers mais aussi les amandiers, les avocatiers, les cerisiers, les oignons, les concombres, le coton, l'arachide, le melon, etc. qui dépendent à 90 %, voire à 100 % des abeilles pour leur pollinisation. Les services rendus par la pollinisation sont estimés à environ quinze milliards de dollars par an aux États-Unis. Certains apiculteurs ont perdu 70 % de leurs abeilles.

### Quelques chiffres

En 2007, le taux de ruches abandonnées ou presque désertées atteignent 70 % voire 80 % dans les régions et pays les plus touchés. Un quart du cheptel des ruchers des USA aurait disparu rien que durant l'hiver 2006-2007 et 35 états ont été touchés selon un rapport du Congrès américain de juin 2007. En Europe, de nombreux pays ont annoncé des pertes importantes (France, Belgique, Italie, Allemagne, Suisse (de 2003 à 2007), Espagne, Grèce, Pologne, Pays-Bas), dès l'an 2000. Dans les ruchers les plus touchés, jusqu'à 90 % des abeilles sont supposées mortes, car non rentrées à la ruche.

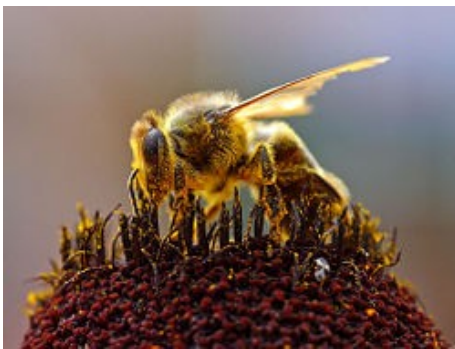
(Suite page 6)

### Hypothèses explicatives (liste non limitative)

Parmi les autres pistes étudiées ou évoquées :

- Des pesticides (Gaucho, Régent TS.. produits de démoustication, etc.) ayant un effet imprévu sur la capacité de l'abeille adulte à s'orienter.
- Le parasitisme :
  - ◊ les varroas, et particulièrement *Varroa destructor*, parasite fréquent de l'abeille domestique.
  - ◊ la loque européenne, autre parasite du couvain de l'abeille qui semble en extension.
- Les OGM également suspectés, car génétiquement modifiés pour produire leur propre insecticide.
- Des virus, bactéries pourraient être en cause, ce que suggère l'aspect épidémique et brutal des foyers de syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles.
- Une infection fongique par un champignon microscopique parasite.
- Un facteur environnemental non compris, un ou plusieurs polluants, un éventuel leurre hormonal, avec pour effet inattendu de perturber la capacité à retrouver leur ruche.
- Les pratiques apicoles : elles ont en effet beaucoup évolué. La taille croissante des ruchers, la promiscuité des abeilles, la transhumance des ruchers et les échanges de souches de reproducteurs sont a priori favorables à l'apparition et à la diffusion de maladies épidémiques parasitaires, virales et fongiques, ainsi qu'à l'apparition et à une large diffusion de résistances du varroa (ou d'autres parasites et microbes) aux produits pesticides vétérinaires utilisés pour protéger les abeilles. Les sélectionneurs ont privilégié la productivité en miel plus que la résistance ou l'adaptation génétique à l'environnement local, au détriment également des espèces sauvages. La malnutrition des abeilles pourrait accroître le stress généré par la mobilité qui leur est imposée par les apiculteurs les louant pour la pollinisation des cultures.
- La perte de la diversité génétique des ruchers.
- Une synergie entre une ou plusieurs des causes évoquées ci-dessus pourrait être à l'origine d'un syndrome de type dit « *maladie environnementale* ». C'est l'hypothèse qui semble la plus probable, médiatisée par exemple en 2007 par Joe Cummings (Pr. émérite de l'Université Western Ontario) qui met en cause à la fois des champignons parasites utilisés en lutte intégrée agricole, des virus, bactéries et la pollution électromagnétique croissante auxquels sont exposés les insectes (téléphone portable, Wi-Fi). Selon lui, ces causes combinées affaibliraient « *synergiquement* » le système immunitaire des abeilles, mais le rôle des pesticides reste pour partie nié par les industriels producteurs.

Suivi en Europe, un groupe de travail européen sur la prévention des mortalités d'abeilles a été mis en place, coordonné par le centre Agroscope Liebefeld-Posieux à Berne (Suisse) qui estimait fin août 2007 que le phénomène devenait plus fréquent, et qu'il prenait « *des proportions plus importantes* ».



L'abeille européenne (*Apis mellifera*), ici collectant du pollen et participant ainsi à la pollinisation, indispensable à la survie de 80 % des plantes à fleurs et à la production de 35 % de la nourriture des hommes.

### Citation apocryphe ?

La citation « *si les abeilles venaient à disparaître, l'humanité n'aurait plus que quatre années devant elle* » (sans abeilles, la pollinisation d'un grand nombre de plantes ne se ferait plus, ce qui entraînerait la disparition de nombreux animaux et de l'Homme) est souvent attribuée à Albert Einstein, mais sans preuve de son authenticité.

**En conclusion, les causes ne sont pas connues avec certitude mais un faisceau de présomptions laisse penser que les activités humaines sont à la base de ce phénomène.**

Nous avons la chance d'habiter dans un PNR. Grâce à l'amendement imposé par Monsieur Yves VANDEWALLE, la loi passée au printemps dernier interdit la culture d'O.G.M. dans les parcs naturels régionaux. La majorité des agriculteurs autour de CERNAY est passée à la culture biologique, alors, nous aussi adoptons une conduite citoyenne : supprimons les produits chimiques spéciaux jardinage, les désherbants qui s'en vont polluer directement les nappes phréatiques, les insecticides qui tuent les pucerons, mais également les coccinelles et les abeilles ; le tue-limaces est très efficace pour tuer les limaces et les escargots mais il tue également et à coup sûr les malheureux hérissons qui nettoient nos jardins de ces gastéropodes qui ont été empoisonnés ; un récipient rempli de bière vous aidera à préserver vos plants sensibles en attendant le passage d'un gentil hérisson.

